



Département de la prévoyance sociale
et de la santé publique

Institut d'hygiène

LE MÉDECIN CANTONAL

ATTESTATION

Les soussignés, membres du Jury constitué conformément aux articles 2 et 3 de la loi sur le contrôle des entreprises consacrant leurs activités à l'esthétique corporelle, du 11 octobre 1984, certifient que

Mademoiselle Carine SCHLAGETER

née le 15 décembre 1965

a réussi le 27 novembre 1987

les examens théoriques et pratiques exigés pour l'autorisation de pratiquer l'épilation électrique définitive.

Genève, le 10 décembre 1987

Pour le Professeur J.-H. SAURAT
Directeur de la
Clinique de Dermatologie

Pour le Médecin cantonal

Pour le Professeur G. FALLET
Directeur du Département de
Médecine physique et de rééducation

Docteur B. SCHAEER
Chef de Clinique

Docteur M. BOURQUIN
Médecin cantonal adjoint

Docteur J.-P. OLIVIER
Chef de Clinique